

La certification Haute Valeur Environnementale (HVE)

#### Qu'est-ce ?

La **Haute Valeur Environnementale** (HVE) est le troisième et plus haut niveau d'une démarche de certification environnementale, permettant de reconnaître des exploitations agricoles dont les pratiques sont particulièrement respectueuses de l'environnement. Elle couvre l'ensemble des productions de l'exploitation.

#### Trois niveaux de certification.

La certification se compose de trois niveaux :

- Le **niveau 1** : C'est la **bonne maîtrise de la réglementation environnementale**, en particulier des critères de conditionnalité PAC. Il est validé suite à un diagnostic réalisé par l'éleveur et validé par un organisme habilité dans le cadre du système de conseil agricole tel que la Chambre d'agriculture de la Loire.
- Le **niveau 2** : C'est la **mise en place de pratiques avec de faibles impacts environnementaux**. Il est validé en auto-évaluation par l'éleveur selon un référentiel se structurant autour de 16 exigences.
- Le **niveau 3** : C'est une obligation de **résultats mesurés par plusieurs indicateurs environnementaux**. Ces indicateurs sont relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et l'irrigation. Elle est validée par un organisme agréé. Seul ce niveau 3 permet d'être certifié HVE et de faire usage du logo ci-contre.



#### Les avantages de la certification :

- Vendre ses produits auprès des collectivités et GMS.
- Sous réserve d'éligibilité, bénéficier d'un crédit d'impôt de 2500 € si la certification est obtenue en 2021.
- Diminuer le risque de contrôle sur la conditionnalité.
- Être exempté de conseil stratégique phytosanitaire.

#### Pour en savoir plus :

La Chambre d'Agriculture vous propose prochainement une formation à ce sujet. L'objectif de la formation est :

- De vous présenter en détails les différents aspects de la certification.
- De préparer votre audit de certification niveau 3 en identifiant les points déjà acquis et les points à améliorer

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec Jeremy Gervais : 04 77 92 12 12 / [jeremy.gervais@loire.chambagri.fr](mailto:jeremy.gervais@loire.chambagri.fr)

M. Gervais pourra aussi vous expliquer plus en détails la démarche et répondre à toutes vos questions sur cette certification.